

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):
..... 11 / 01 / 2010

ម៉ោង (Time/Heure):..... 15:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... Ratanak



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Royaume du Cambodge
Nation-Religion-Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Chambres extraordinaires au sein
des tribunaux cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI
នេខស៊ើបអង្កេត/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី
Procès-verbal d'audition de témoin

Le vingt-sept août deux mille neuf, à onze heures et huit minutes, dans le village de Pha'av (ផ្កាវ), commune de Pha'av, district de Trâpaing Prasat (ត្រពាំងប្រាសាទ), province de Oddar Meanchey (ឧត្តរមានជ័យ),

Nous, CHAY Chandaravan (ថាយ ច័ន្ទតារាវណ្ណ) et Thomas KUEHNEL, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par NIL Samorn (និល សាម៉ន), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin PECH Chim (ហេងជ័ម ជ័ម), dont les données d'identité sont les suivantes :

Original KH: 00373463-00373472

ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):
..... 12 / 01 / 2010

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... Ratanak

Le soussigné PECH Chim, pas de surnom, ni de nom révolutionnaire, est né le 29 septembre 1941, dans le village de Trâpaing Prey (ត្រពាំងប្រើ), commune de Trâpaing Thom (ត្រពាំងធំ), district de Tram Kâk (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité cambodgienne, et travaille comme agriculteur. Son père, PREAP Pech (ប្រាប ពេជ្រ), est décédé et sa mère, UN Orn (អ៊ុន អ៊ុន), est décédée. Il est actuellement domicilié dans le village de Pha'av, commune de Pha'av, district de Trâpaing Prasat, province de Oddar Meanchey.

Il est marié à CHREUK Pech Neng (ច្រើក ពេជ្រណេង), qui est toujours en vie et qui travaille comme deuxième chef adjoint de la commune de Pha'av. Il est père de quatre enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
 - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
 - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Questions-réponses :

Q : Nous vous prions de nous parler du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan (ក្រាំងតាចាន់). À quel moment est-ce que ce Centre a été créé ? Qui était le chef ou le chef adjoint et qui étaient les membres de ce Centre de sécurité ? De quelle façon est-ce que ce Centre a été structuré ? Est-ce que ce Centre de sécurité a été dirigé à l'échelon du district ou à celle de la région ?

R : À cette époque-là, à ma propre connaissance, ce Centre a été appelé Centre de rééducation. Ce Centre a été créé dans l'année 1972 par le Parti qui est implanté à l'échelon de la région et par le Parti qui est implanté à l'échelon du district. En ce qui concerne le processus de communication dans le cadre du travail au sein du Centre de sécurité, cela circulait du Centre de sécurité vers la direction du district et de la direction du district ça allait vers celle de la région. Une fois que la direction de la région a pris telle ou telle décision, elle a communiqué cette décision à la direction du district. Et la direction du district, à son tour, elle a fait suivre la décision en question au Centre de sécurité pour exécution. Quoi qu'il en fût, il n'était pas toujours obligatoire que le Centre de sécurité doive passer à tout prix par la direction du district 105. Cela dépendait des cas. Est-ce que tel cas concernait expressément le district 105 ou non ? Si on a jugé que cela regardait le district, il fallait alors obligatoirement passer par le district 105. Par exemple, en ce qui concerne les

procès-verbaux des aveux qui ont été rédigés par les agents de sécurité après les interrogatoires qui ont eu lieu au Centre de sécurité. Donc, on a mis les procès-verbaux des aveux dans des enveloppes et on les a expédiés à la direction du district. Puis, cette dernière les a fait suivre à la direction de la région pour qu'elle prenne la décision. Et par la suite, elle les a renvoyés par l'intermédiaire de la direction du district à destination du Centre de sécurité. Si le cas en question ne concernait pas le district 105, le Centre de sécurité envoyait alors le procès-verbal des aveux à la direction de la région de façon directe par le truchement d'un messager régional, sans passer par la direction du district 105.

Q : Vous nous avez appris que ce Centre de sécurité a été créé par le Parti qui est implanté à l'échelon de la région et du district. À qui est-ce que le Parti à l'échelon de la région ou du district s'est référé ? Nous vous prions de nous expliquer là-dessus.

R : Le Parti qui est implanté à l'échelon de la région représentait une filière provinciale du Parti. Le Parti à l'échelon de la région est composé de *Ta Saom* (តា សោម), le secrétaire de la région, de *Ta Phèn* (តា ផែន), l'adjoint et de *MEAS Mut* (មេស មុត), qui était un simple membre. Le Parti à l'échelon du district est composé du secrétaire du Parti Khom (ខ្មែរ) (femme), fille de *Ta Mok*, de *Keav* (កាវ), l'adjoint et d'autres membres dont je n'ai pas retenu le nom. À cette époque-là, j'ai assuré la fonction de chef adjoint du Front du district dont le chef avait pour nom *Ta San* (តា សាន). À ce moment-là, je n'ai pas eu vent de l'existence du Centre de sécurité. Cela dit, c'était un an plus tard que j'ai demandé à *Ta Nhév* (តា ញ៉េវ), le chef adjoint de Khom en charge des soldats du district si notre district comprenait un Centre de sécurité ou non. *Ta Nhév* m'a répondu : « Le district comprend effectivement un Centre de sécurité. Par contre, je ne vous dis rien encore à ce sujet, camarade. Le jour où vous vous rendez là-bas, vous vous rendez compte par vous-même ».

Q : À votre connaissance, à quel endroit est-ce que ce Centre de sécurité est situé ?

R : Ce Centre de sécurité est situé à l'intérieur du village de Kraing Ta Chan, commune de Kous (កុស), district 105 (district Tram Kâk (ត្រាំកក់)), province de Takeo.

(3^{ème} question) **Q :** Lorsque ce Centre a été créé au début, c'était dans le courant de l'année 1972 et jusqu'au 17 avril 1975. Dans quel but est-ce qu'il a été créé ?

R : Ce Centre de sécurité a été créé pour être un lieu de rééducation et de redressement des gens. Les gens qu'on a amenés pour être rééduqués et redressés ont tous trempé dans la politique à l'époque de la guerre. On comptait par exemple des gens qu'on a recrutés pour être des soldats et qui ont refusé d'aller combattre. Une fois qu'on les a rééduqués, s'ils étaient toujours

obstinés, à ce moment-là, on les envoyait au Centre de sécurité afin de se faire rééduquer. Certains ont attaqué verbalement la guerre en disant qu'elle ne rapporterait rien. Les gens de ce genre ont été également envoyés au Centre de sécurité. Les soldats khmers rouges qui se sont ralliés à Lon Nol et les militaires de Lon Nol qui se sont ralliés aux soldats khmers rouges ont été également envoyés au Centre de sécurité afin d'être rééduqués et interrogés. Quant aux habitants qui avaient des problèmes à la Base, à savoir des délits d'inconduite morale, d'une manière général, ils ont été rééduqués par la direction du village et par celle de la commune. Une fois qu'ils ont été rééduqués, s'ils restaient entêtés, la commune allait alors demander des conseils à la direction du district qui est composée de Khom, Keav, Nhév, moi-même et de la direction de la commune qui est concernée, afin de se réunir pour discussion et prise de décision. Dans cette réunion qui a eu lieu à l'échelon du district, le secrétaire du Parti était la personne qui devait décider de façon définitive du destin des gens qu'on a rééduqués. Cela dit, avant de prendre une telle décision, la direction du district devait consulter le Parti à l'échelon de la région. C'était le Parti à l'échelon de la région qui prenait la décision définitive, en fait. Cette décision prise par le Parti à l'échelon de la région devait être appliquée par le Parti à l'échelon du district. Je tiens à vous affirmer que les soldats ainsi que les habitants que le Parti a décidé de rééduquer ont été envoyés à ce Centre de Kraing Ta Chan.

Q : À quel échelon est-ce que le Centre de sécurité de Kraing Ta Chan a été dirigé ? Qui en étaient le chef et le chef adjoint lorsque ce Centre de sécurité a été créé au tout début ?

R : Ce Centre de sécurité Kraing Ta Chan a été placé sous la tutelle de la direction de la région. Cela dit, la direction du district devait s'occuper de ravitailler ce Centre en provision et en matériel, alors que la direction de la région, elle, avait la responsabilité en matière de politique et de décision définitive. Ta Saom était le secrétaire du Parti qui est implanté à l'échelon de la région. Le nommé Chhén (ឃ័ន) était le chef du Centre alors que Ân (អ័ន), il était l'adjoint de Chhén. Quant aux membres, il n'en y a peut-être pas eu. Je ne me souviens pas du tout du nombre des agents de sécurité en exercice dans ce Centre. J'ai eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois dans la libération des prisonniers de peine légère, sur sollicitation de la population. Par exemple, il y a eu le cas de deux filles. Celles-ci ont porté au dessus de leur tête leurs affaires afin de les revendre à Ang Ta Saom (អង្គការសាម). Elles ont été arrêtés par des agents secrets et ont été envoyées par la suite à la commune de Ta Phém (តាផេម). Cela dit, à ce moment-là, la direction de la commune n'a pas demandé de conseils à la direction du district. Elle a envoyé ces deux filles au Centre de sécurité de Kraing Ta Chan, directement. Je suis allé voir Khom qui était le secrétaire du Parti à l'échelon du district. J'ai demandé à Khom de rendre la liberté à ces deux filles, en lui disant que leurs parents sont venus me supplier de façon insistante. Par ailleurs, j'ai déjà bien examiné ce cas, et j'ai fini par comprendre qu'elles n'ont pas commis de fautes graves. Elles se sont contentées de vendre des œufs de cane. Khom m'a répondu qu'un agent secret lui a dit que ces deux filles étaient des espionnes. Je lui ai répondu : « Dans ce cas, camarade Khom, je vous prie de poursuivre l'enquête ». Le soir du même

jour, Khom m'a dit de libérer ces filles-là. J'ai dit à Chhén de rendre la liberté à ces filles en question. À la fin, on les a libérées. Quelques fois, mon intervention a réussi et d'autres fois, non.

Q : **Après le 17 avril 1975, est-ce que la structure du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan a évolué ?**

R : La structure du Centre de sécurité n'a pas changé. Le chef et le chef adjoint étaient toujours les mêmes.

Q : **Après le 17 avril 1975, est-ce que le nombre des prisonniers qui sont emprisonnés dans le Centre de sécurité de Kraing Ta Chan s'est accru ?**

R : Je n'ai pas vu cela de mes propres yeux. Cela dit, j'étais en mesure de conclure que le nombre des prisonniers s'est accru parce que j'ai remarqué que la quantité du riz décortiqué qui devait être fournie à ce Centre de sécurité a augmenté.

Q : **À ce moment-là, est-ce qu'il y a eu des prisonniers qui étaient des habitants qu'on venait de déporter de Phnom Penh ?**

R : Au début de 1975, après la libération qui a eu lieu tout récemment, il n'y avait pas encore de prisonniers qui étaient des habitants qui ont été déportés de Phnom Penh. Cela dit, ces habitants en question ont été intégrés dans différentes Coopératives. J'ai vu des familles de militaires de Lon Nol dont on a séparé les maris des femmes. J'ai appris cela parce que j'ai demandé aux femmes des militaires de Lon Nol où étaient leurs maris. Elles m'ont répondu que leurs maris ont été arrêtés par des soldats. Le terme « arrêter » ici voulait dire « disparaître ». Par conséquent, ces femmes en question sont devenues pour la plupart des veuves.

Q : **Après le 17 avril 1975, est-ce que la structure de la direction à l'échelon du district 105 a changé ?**

R : Au début de l'année 1975, la structure de la direction de ce district n'a pas encore été modifiée. Le district est toujours divisé en Front du district et en Parti à l'échelon du district, qui, lui, est composé de Khom, le secrétaire du Parti à l'échelon du district et de Keav, l'adjoint. C'était au milieu de l'année 1976 qu'il a commencé à y avoir des changements, qui sont intervenus suite à un conflit, d'ailleurs. À l'origine de ce conflit, le Parti à l'échelon du district a méprisé verbalement le Front du district en disant qu'il appartenait à Samdech Sihanouk. Ce mot est arrivé aux oreilles de Ta Saom, le secrétaire de la région. Il a annoncé dans le cadre d'une réunion : « Maintenant, il n'est plus question de Parti, ni de Front. Il s'agit d'un Front qui appartient à un seul et unique Parti. À partir d'aujourd'hui, il n'y a plus de distinction entre le Parti et le Front. En d'autres termes, on a créé une direction du district 105, qui sera une entité unique ». Cela dit, le fond est resté le même, sauf qu'il est représenté sous une seule forme qui est commune. La direction de ce district est composée de Khom, le secrétaire, de Keav, l'adjoint, de Nhév, de moi-même et de Ta Chay (តា ចាយ), qui est un simple membre.

L'audition a été suspendue à douze heures et trente minutes, à la même date.

L'audition a repris à treize heures et trente minutes, à la même date.

Q : À quel moment est-ce que vous avez été promu secrétaire du district 105 ?

R : Après la libération au cours de l'année 1975, Khom a assuré encore la fonction de secrétaire du district 105 jusqu'au début de l'année 1976. Puis Khom est tombée malade. C'était moi, à ce moment-là, qui me suis occupé de Khom. Son mari, MEAS Mut, lui, est allé se mettre en poste à Kampong Som (កំពង់សោម), dix jours après la libération en 1975. Après que Khom est tombée malade, *Ta Keav*, qui était l'adjoint, lui a succédé. Cela dit, il n'a pas osé décider de grand-chose parce qu'il n'était pas le secrétaire du district. Six mois plus tard, une fois que Khom est rétablie, elle est allée s'installer à Kampong Som avec son mari nommé MEAS Mut. Une fois que Khom est bien établie à Kampong Som, *Ta Keav* a succédé à Khom au poste de secrétaire du district 105. *Ta Keav* a assuré la fonction de secrétaire du district 105 pendant quelques mois, environ. *Ta Saom*, le secrétaire de la région et *Ta Nhév* sont venus me dire en personne qu'ils voulaient demander à Keav de prendre le rôle d'adjoint de la région et que cela devait s'organiser le plus tôt possible. De ce fait, j'ai dit à *Ta Keav* : « Vieux, tu as de la chance d'avoir l'occasion d'assurer le rôle d'adjoint de la région ». *Ta Saom* m'a dit d'envoyer *Ta Keav* travailler dans un Centre où le camarade Choeun (ចៀន) se trouvait. Ce Centre a été appelé Centre de rééducation de Thnot Tôl (ត្នោតចោល) et est situé à la frontière entre le district de Kirivong (គិរីវង្ស) et le district de Treang (ត្រាំង). Ce Centre a été appelé autrefois Centre de sécurité 160 et se trouvait sur la montagne Damrei Romeal (ដំរីរមៀល). Quand *Ta Keav* est parti, *Ta Saom* m'a dit de succéder à *Ta Keav* au poste de secrétaire du district. Si j'ai bonne mémoire, j'ai été promu secrétaire du district 105, sans doute au mois de mai ou de juin 1976. À ce moment-là, le secrétaire de la direction de la région, en la personne de *Ta Saom*, est resté le même. Il n'y avait pas de changement. Quant au processus de communication entre la direction du district et celle de la région et vice versa, entre celle du district, les villages, les communes et le Centre de sécurité, la communication a fonctionné de la même façon dans le courant de cette année 1976. Il n'y avait pas de changement. Cela dit, la composition du district 105 a été quelque peu modifiée. Le nouveau personnel du district est ainsi composé de moi-même, le secrétaire du district, *Ta Chay* (តា ចាយ), l'adjoint, *Ta Kit*, un simple membre. Il y avait également mon frère et le camarade Boeun, qui étaient des simples membres. Cette modification s'est produite parce qu'à ce moment-là *Ta Nhév* est mort. Cela est intervenu au cours de l'année 1976, dans une explosion qui a eu lieu à la frontière. *Ta Nhév* avait la responsabilité des soldats du district. Pour ma part, j'étais responsable de la gestion générale. *Ta Chay* devait s'occuper des tâches internes du Parti avec *Ta Kit*. Pour cela, ils devaient aller sur le terrain, dans les villages même et se tenir à proximité de la population afin d'agrandir le corps du Parti. Moi et le camarade Boeun, nous étions chargés de faire de la propagande éducative. Le nommé Neang (នាង), lui, était un expert du district qui avait la responsabilité des soldats du district. À ce moment-là, comme la

situation était très tendue, l'Assemblée qui devait se tenir à l'échelon du district n'a jamais été organisée. C'était la direction de la région qui s'est occupée de toutes les affaires du district. Elle est venue organiser et présider une Assemblée de manière directe au sein du district. Un autre cas de figure a existé aussi, c'était que la région pouvait convoquer à l'Assemblée à l'échelon régional le personnel de la direction de tous les districts. À ce moment-là, *Ta Saom* était encore le secrétaire de la région. *Ta Prak* (ប្រាក់) n'est pas encore arrivé.

Q : En ce qui concerne le Centre de sécurité de Kraing Ta Chan, est-ce que ce Centre est resté toujours placé sous la tutelle de la direction de la région ?

R : Le Centre de sécurité est toujours resté placé sous la tutelle de la direction de la région et est basé géographiquement dans le même district 105. Le district, à ce moment-là, semblait apporter une assistance à la région sur le problème du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan. Le processus de communication du Centre de sécurité est resté le même, c'est-à-dire que le Centre de sécurité rendait compte au district de toutes les activités, puis le district rendait compte à la région, ensuite, la région prodiguait ses conseils au district et enfin, le district faisait suivre cela au Centre de sécurité.

Q : Est-ce que Chhén était toujours le chef du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan ? Quant à Ân, est-ce qu'il en était toujours le chef adjoint ?

R : À ce moment-là, Chhén a été retiré et muté pour aller prendre la responsabilité du Centre de sécurité de Boeung Srour Ngè (បឹងស្រួង), qui est situé dans la commune de Srour Ngè, à l'ouest du village de Trâpaing Andaek (ត្រពាំងអណ្តើក) qui faisait partie autrefois du district de Chhouk (ឈូក) et qui a été plus tard cédé au district de Tram Kâk (ត្រាក់ក). Ce Centre est situé dans un coin de la frontière de Kampong Speu (កំពង់ស្ពឺ). Il a été muté sans doute au milieu de l'année 1975. Le Centre de sécurité de Boeung Srour Ngè n'est pas rattaché à Tram Kâk, ni à la région 13. Cela dit, ce Centre de sécurité appartenait à la région 33. Chhén est allé prendre la responsabilité du Centre de sécurité Boeung Srour Ngè, pendant une durée de trois, quatre mois, environ. Par la suite, je l'ai vu revenir. J'ai l'occasion de le rencontrer au cours d'une grande Assemblée à l'échelon de la région qui s'est tenue dans le village de Trâpaing Thom Khang Tbaung (ត្រពាំងធំខាងត្បូង). À ce moment-là, *Ta Saom* était la personne qui a présidé l'Assemblée. Lorsque l'Assemblée est arrivée à sa fin, *Ta Mok* est venu y assister, ce dernier jour-là. *Ta Saom* a discuté avec *Ta Mok* au sujet de Chhén, en lui demandant ce qu'il fallait faire avec cet individu, parce qu'il était à présent de retour. *Ta Mok* a posé la question pour savoir quelle était la personne que le camarade Chhén servait. À ce moment-là, *Ta Saom* a répondu que le camarade Chhén était un homme du camarade Chim. De ce fait, *Ta Mok* a décidé qu'il fallait renvoyer le camarade Chhén au camarade Chim. Par conséquent, j'ai donné l'ordre au camarade Chhén d'aller travailler au sein de l'unité itinérante dont la mission consistait à

construire un système de diguettes de rizières à Thnâl Bambèk (ថ្នល់បំប៉ែក). Je tiens à vous préciser que la raison pour laquelle on a limogé le camarade Chhén de sa fonction de chef du Centre de sécurité venait du fait qu'il a eu un conflit avec le chef de l'unité des filles de la région 33. En fait, le camarade Chhén aurait dû être l'objet de purge en raison de ce conflit. Cependant, la direction de la région 33 n'a pas osé prendre cette décision parce que c'était *Ta Mok* qui a mis le camarade Chhén à ce poste précis. En fin de compte, on a transféré *Ta Chhén* et on l'a fait retourner au district.

Q : **Est-ce que c'était *Ta Mok* qui avait la charge de sélectionner la personne qui devait prendre la responsabilité du Centre de sécurité à l'échelon du district, ou alors il s'agissait là d'un cas particulier pour lequel il a dû sélectionner Chhén pour assurer le rôle de chef de Centre de sécurité à l'échelon du district ?**

R : En ce qui concerne cette sélection en question, il s'agissait là d'une affaire qui a regardé *Ta Mok* et Chhén. Au sujet de Chhén lui-même, puisqu'il a été choisi par *Ta Mok*, il n'a pas été l'objet de purge, lorsqu'il a commis des fautes. La région 33 n'a pas osé prendre la décision d'éliminer Chhén au cours d'une purge. De ce fait, on a été obligé de le renvoyer à son lieu de départ.

Q : **De quelle façon est-ce que *Ta Mok* a été informé de ce qui s'est passé à Kraing Ta Chan ?**

R : Je pense que la région lui a fait un rapport succinct, de vive voix ou de façon écrite, au sujet du problème du Centre de Kraing Ta Chan. Pour ma part, comme j'étais seulement à l'échelon du district, je ne lui ai pas rendu compte pas de cela.

Q : **Pour quelle raison est-ce que vous êtes convaincu que la région a rapporté à *Ta Mok* de façon succincte au sujet du problème du Centre de sécurité ?**

R : Ce n'était pas moi qui ai rendu compte. Cela dit, j'ai eu vent de cela parce qu'un jour, dans le cadre d'une réunion à l'échelon de la région, j'ai entendu les gens de la région rendre compte à *Ta Mok* de ce qui s'est passé au Centre de sécurité. Les gens ont dit qu'il a fallu prendre telle ou telle décision. J'ai entendu *Ta Saom* rendre compte à *Ta Mok* en lui disant que « voilà, ceux de là-bas, ils ont résolu les problèmes ». D'après ce que j'ai compris, le mot « résoudre » voulait dire en fait « effectuer une purge ». Quant aux mots « ceux de là-bas », ils voulaient sans doute signifier « les prisonniers détenus à Kraing Ta Chan ».

Q : **Quand vous avez écouté le rapport qui a été exposé durant la réunion, est-ce que vous avez entendu *Ta Mok* recommander un retour ?**

R : J'ai entendu *Ta Mok* recommander de planifier la riziculture, et de faire ceci et cela. *Ta Mok* a recommandé à *Ta Saom* de diriger ce travail-ci et ce travail-là.

Q : **Quand *Ta Mok* est venu travailler dans la région, est-ce qu'il en a profité pour aller inspecter le Centre de Kraing Ta Chan ?**

- R :** Non, il n'est jamais allé l'inspecter. Même *Ta Saom*, il n'est jamais rentré inspecter le Centre de sécurité Kraing Ta Chan. Il s'est contenté de lire les rapports ou les résumés.
- Q :** **Est-ce que MEAS Mut, lui, est allé une fois inspecter le Centre de Kraing Ta Chan ?**
- R :** D'après ce que je sais, *Ta Mut* n'est jamais allé inspecter le Centre de sécurité de Kraing Ta Chan.
- Q :** **De manière générale, est-ce que les rapports ont été communiqués et ont été faits suivre à toute la hiérarchie ?**
- R :** Oui, c'est bien ça. Les rapports devaient parvenir à tous les échelons de la hiérarchie.
- Q :** **Est-ce qu'il vous est arrivé d'avoir oublié de faire un rapport sur un sujet quelconque à la hiérarchie ?**
- R :** Oui, cela m'est arrivé. C'était sur des affaires de broutilles que j'ai oublié de rendre compte. Mes rapports, je les faisais de vive voix ou par écrit. Je me rappelle tout à fait d'une histoire que j'ai oubliée de rendre compte à la hiérarchie. À un moment donné, une personne a été arrêtée par des agents secrets pour une petite faute. Je suis allé pour parler avec la personne en question et avec les agents secrets. En fin de compte, j'ai décidé de lui rendre la liberté, à cette personne. Plus tard, *Ta Saom* m'a reproché en disant mais comment se fait-il que j'aie osé prendre une telle décision. Il m'a averti qu'il fallait que j'arrête d'agir de façon subjective. Je l'ai prié de m'excuser puisque j'ai commis une faute. La personne que j'ai libérée a survécu jusqu'à nos jours.
- Q :** **Est-ce qu'il vous est arrivé d'entendre *Ta Saom* et *Ta Mok* parler d'autre chose à la fin de ces grandes Assemblées qui se sont tenues à l'échelon de la région ?**
- R :** Après que cette Assemblée à l'échelon de la région a pris fin et que le problème du camarade Chhén a été résolu, j'ai entendu *Ta Saom* et *Ta Mok* discuter de soixante personnes qui sont toutes domiciliées dans le village de Cheang Torn (ជាងទួង), de Kbal O (ក្បាលអូរ) dans le district de Tram Kâk. Ces soixante personnes ont été dénoncées dans des procès-verbaux des aveux. *Ta Saom* a posé la question à *Ta Mok* pour savoir de quelle façon il fallait résoudre ce problème. À ce moment-là, *Ta Saom* et *Ta Mok* ont appelé le camarade Boeun pour l'interroger, afin de savoir au service de quelles personnes étaient ces gens. Le camarade Boeun, chef de la commune de Cheang Torn a répondu qu'ils étaient nos propres hommes depuis l'époque de la lutte secrète. Cela dit, le camarade Boeun a dit qu'il n'oserait pas prendre de décision puisqu'ils ont été l'objet d'une telle dénonciation. *Ta Mok* m'a alors demandé d'aller le voir. Puis, il a décidé que ces soixante personnes devaient être confiées au camarade Chim, qui, lui les suivra à la trace et les examinera. Après que *Ta Mok* a pris cette décision, je suis allé voir le camarade Boeun dans la commune afin de discuter au sujet de ces soixante personnes. Le camarade Boeun m'a appris que ces soixante personnes étaient nos propres forces depuis l'époque de la lutte secrète et que la majorité d'entre

elles étaient des membres du Parti. Le camarade Boeun a conclu que ce qui est arrivé provenait sans doute du procès-verbal des aveux de CHOU Chet (ឆ្មុក ចេត), alias Sy (ស៊ី), qui était le secrétaire de la zone Ouest. Avant que la zone Ouest ne soit divisée, il était le secrétaire adjoint de la zone Sud-Ouest de Ta Mok. Ces soixante personnes ont été dénoncées après que Sy a été arrêté. Le camarade Boeun a conclu de cette façon parce que le camarade Sy a été un dirigeant de la lutte secrète. Il a fait sa vie dans cette commune de Cheang Torng. Et ces soixante personnes étaient tous des habitants de la commune de Cheang Torng. Après avoir examiné le cas de ces soixante personnes, on a fini par constater qu'il n'y avait aucun problème, en réalité. Pour ma part, je n'ai rien fait à l'égard de ces habitants. Ces derniers ont ainsi pu vivre sains et saufs jusqu'à nos jours.

Q : D'après notre interview en date du 26 et 27 août 2009, nous avons remarqué que les renseignements que vous avez fournis au sujet du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan ne concordaient pas. En effet, d'après les renseignements que vous avez fournis en date du 26 août 2009, vous avez dit que vous ne connaissiez pas l'existence du Centre de sécurité de la région 13 qui est basé dans le district 105. De plus, vous avez dit ne pas connaître le nommé An, non plus. En revanche, d'après votre audition faite le 27 août 2009, vous avez donné des éléments de réponse très détaillés sur les aspects du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan. Par ailleurs, vous avez affirmé connaître le nommé An. Nous vous prions de nous expliquer les raisons pour lesquelles il y a cette différence dans vos dépositions ?

R : En ce qui concerne la question que vous m'avez posée expressément sur le nommé An (អាន់), effectivement, j'ai confondu les noms An et An. La dernière fois, vous m'avez posé des questions sur le nommé An qui était le chef adjoint de KÈ Pork (កែ ពក). Comme An n'a jamais travaillé dans le Centre de sécurité Kraing Ta Chan, j'ai répondu que je ne connaissais pas le nommé An. En ce qui concerne le An qui a travaillé dans ce Centre de sécurité Kraing Ta Chan, je ne sais pas si de nos jours il est décédé, ou s'il est toujours en vie. Quant au nommé An qui était le chef adjoint de KÈ Pork, une fois qu'il a quitté le camp avec moi, il est allé habiter à Malaï (ម៉ាលៃ). Je ne sais pas s'il est décédé, ou s'il est toujours en vie de nos jours, parce que cela fait dix ans nous nous sommes séparés. Quant à la question que vous m'avez posée sur l'existence du Centre de sécurité de Kraing Ta Chan qui est basé dans le district 105, la raison pour laquelle j'ai affirmé qu'il n'y avait pas de Centre de sécurité, était que ce Centre de sécurité n'appartenait pas au district 105. Il appartenait à la région 13. De ce fait, j'ai eu peur d'affirmer que le district 105 possédait un Centre de sécurité parce que j'en aurais été personnellement responsable. Ce qu'il y a, c'est que ce Centre est situé dans le district 105.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : le vingt-sept août deux mille neuf, à quinze heures et vingt-neuf minutes.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin
/signature/

L'interprète
/signature/

Les enquêteurs
/signatures/